



Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250220-DEC2025\_006-AR



## **COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**

### **DECISION VALANT DELIBERATION**

**DEC2025-006**

**OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2025**

**Monsieur le Maire des Contamines-Montjoie,**

**VU** les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions ;

**VU** la délibération 2020-068 du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et notamment le 5° alinéa, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, et fixer les loyers et redevances de ces contrats ;

**VU** la décision DEC2024-021 du 19 décembre 2024 portant actualisation des tarifs des logements communaux pour l'année 2025 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer un tarif forfaitaire mensuel de charges, en plus du loyer, pour les logements du bâtiment administratif.

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1 : DE FIXER** un tarif forfaitaire mensuel de charges, en plus du loyer, pour les logements du bâtiment administratif, applicable à compter de ce jour. Le montant du forfait facturé diffère en fonction de la période, conformément à la grille de tarifs annexée.

**ARTICLE 2 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois.

Fait et décidé le 20/02/2025

Le Maire,  
François BARBIER

